FormaRoute

FORMAROUTE

AUTO-ÉCOLE • CSSR • CENTRE DE FORMATION ECSR

4 avenue Jean Jaurès - 95330 Domont

01 34 19 83 26 • formaroute95@gmail.com

www.formaroute.fr

AGRÉMENTS

Auto-école : **E2609500070**

CSSR : **R2609500030**

Centre de formation ECSR : **F2609500010**

SIRET: 999 291 008 00012 • TVA: FR57 999291008 • RCS: Pontoise • NDA: 11951049995

PROGRAMME DÉTAILLÉ

FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B OU B78 – FILIÈRE TRADITIONNELLE

RUBRIQUE	DESCRIPTION
PUBLIC VISÉ	Candidats au permis de conduire de la catégorie B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.
PR-ÉREQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 16 ans. Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- tableau blanc - Ordinateur avec connexion internet - 1 véhicule avec boîte de vitesses manuelle et 1 véhicule avec boîte de vitesses automatique
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : - Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ; - 1 examen blanc en fin de formation.
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises, le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable en voiture d'une durée de 55 minutes, permettant de définir un volume de formation.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum en pratique est signé pour la catégorie B ou 13 heures de pratique minimum pour la catégorie B78.

2. Formation théorique (Code de la Route)

- Cours en présentiel avec un enseignant.
- Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel.
- Possibilité d'alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation formation.

3. Formation pratique

- 4 compétences générales sont enseignées.

4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

1. FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques sont composés de cours thématiques sur la circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers de la route, les notions diverses, les premiers secours, prendre et quitter son véhicule, la mécanique et les équipements, la sécurité du passager et du véhicule, l'environnement.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie.
- Auto-évaluation ; examens blancs.

2. FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

- **Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :**
    - Procédures.
    - Risques.
    - Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de RDV.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B OU B78 – FILIÈRE AAC

RUBRIQUE	DESCRIPTION
PUBLIC VISÉ	Candidats au permis de conduire de la catégorie B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.
PRÉREQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 15 ans. Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- tableau blanc - Ordinateur avec connexion internet - 1 véhicule avec boîte de vitesses manuelle et 1 véhicule avec boîte de vitesses automatique

FormaRoute

FORMAROUTE

AUTO-ÉCOLE • CSSR • CENTRE DE FORMATION ECSR

4 avenue Jean Jaurès - 95330 Domont

01 34 19 83 26 • formaroute95@gmail.com

www.formaroute.fr

AGRÉMENTS

Auto-école : **E2609500070**

CSSR : **R2609500030**

Centre de formation ECSR : **F2609500010**

SIRET: 999 291 008 00012 • TVA: FR57 999291008 • RCS: Pontoise • NDA: 11951049995

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : - Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ; - 1 examen blanc en fin de formation.
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises, une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable en voiture d'une durée de 55 minutes, permettant de définir un volume de formation.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum en pratique est signé pour la catégorie B ou 13 heures de pratique minimum pour la catégorie B78.

2. Formation théorique (Code de la Route)

- Cours en présentiel avec un enseignant.
- Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel.
- Possibilité d'alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation formation.

3. Formation pratique

- 4 compétences générales sont enseignées.
- Dès les compétences acquises, une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CA peut commencer.

4. Conduite Accompagnée (CA)

- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger).

- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :
- Une séance individuelle de conduite de 60 minutes.
- Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes.

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogiques :

Thèmes obligatoires :

- Alcool
- Vitesse
- Fatigue / Vigilance / Médicaments
- Assurances

Autres thèmes facultatifs :

- Intempéries
- Conduite sur autoroute
- Nuit, etc.

Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1er rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2ème doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.

- Un 3ème rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques sont composés de cours thématiques sur la circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers de la route, les notions diverses, les premiers secours, prendre et quitter son véhicule, la mécanique et les équipements, la sécurité du passager et du véhicule, l'environnement.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.

- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.

- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.

- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie.

- Auto-évaluation ; examens blancs.

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.

2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.

4. Démarrer et s'arrêter.

5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

6. Utiliser la boîte de vitesses.

7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

8. Regarder autour de soi et avertir.

9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures.
- Risques.
- Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de RDV.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

FORMATION PASSERELLE B78 VERS B

Boîte de vitesses automatique vers boîte de vitesses manuelle

RUBRIQUE	DESCRIPTION
PUBLIC VISÉ	Candidat détenteur du permis B78, boîte de vitesses automatique souhaitant conduire une voiture avec une boîte de vitesses manuelle (B).
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B avec une boîte de vitesses manuelle.
PRÉREQUIS	Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B78 depuis au moins 3 mois.
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	2 véhicules avec boîte de vitesses manuelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation ; - 1 bilan de compétences en fin de formation.
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de suivi.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation d'une durée de 7 heures comporte 2 étapes :

- 1 séquence de 2 heures dans un trafic nul ou faible.
- 1 séquence de 5 heures dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION DANS UN TRAFIC NUL OU FAIBLE – 2 HEURES

COMPÉTENCES :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

FORMATION DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION VARIÉES, SIMPLES ET COMPLEXES – 5 HEURES

COMPÉTENCES :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.